

Mairie de BARBAZAN

Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: accueil@mairie-barbazan.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Jean-Louis BARNIER

Profession : Retraité

Domicilié(e) : 8 Rue Darré la Gleize IZAOURT (Hautes-Pyrénées FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à Thermes de BARBAZAN.

Du 08 mars 2014 à 09 heures 00

Au 08 mars 2014 à 00 heures 00

Pour le motif concours officiel de pétanque

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20 février 2014

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Jean-Louis BARNIER , 8 Rue Darré la Gleize IZAOURT (Hautes-Pyrénées FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 08 mars 2014 à 09 heures 00

Au 08 mars 2014 à 00 heures 00

Pour le motif concours officiel de pétanque à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 20 février 2014

Le Maire

